



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 13

Procurations : 05

Convocation : 26 septembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre et le trois octobre** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. BERNARD Alain, M. CLOTTES Gilles, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier.

**Absent(s)** : Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Procuration(s)** :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à Mme GHYS Patricia.

Mme LIMOUZI Angélique donne procuration à Mme REDO Fabienne.

M. LLENSE Gérard donne procuration à M. BERNARD Alain.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Mme SOLA Sylvie donne procuration à M. LORD Stéphane.

Roland BARRERA a été nommé secrétaire de séance.

---

**034 / 2024 - OBJET : ACQUISITION FONCIERE  
REGULARISATION PASSAGE PARCELLE C255**

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite régulariser une situation foncière par l'acquisition d'un passage situé sur la parcelle C 255 d'une superficie d'environ 60 mètres carrés située au lieu-dit Le Village.

Il est proposé de réaliser la cession pour un euro symbolique par acte notarié chez Maître Nancy ROSAS, 2 rue, Victor Hugo, 66130 Ille-sur-Têt et de prendre en charge les frais de bornage ainsi que de notaire.

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20241003-0342024-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024

Après en avoir délibéré à, l'unanimité des membres présents et représenté, le Conseil municipal décide :

- De faire l'acquisition d'un passage situé sur la parcelle C 255 d'une superficie d'environ 60 mètres carrés dans les conditions détaillées ci-dessus ;
- De faire appel à un géomètre pour réaliser le bornage ;
- De mandater Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tous les documents nécessaires à ce dossier.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière, le 14 octobre 2024**

**Le Maire,  
René LAVILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20241003-0342024-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2024  
Date de réception préfecture : 22/10/2024